



CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit – Commissariat aux comptes

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Tél. : 05 49 88 02 17
E-mail : audit@regnies-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Habilité à certifier les informations
en matière de Durabilité

Société ACCIOR & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 102 600 €

RCS de LA ROCHE SUR YON – N° 804 530 616

Siège social : 39 rue Denis Papin
Le Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Société ACCIOR & ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 102 600 €

RCS de LA ROCHE SUR YON – N° 804 530 616

Siège social : 39 rue Denis Papin
Le Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE

Messieurs les Associés de la société ACCIOR & ASSOCIES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, par décision unanime des associés en date du 1er septembre 2025, concernant l'apport en nature des titres de la société SOLIS NANTES possédés par les sociétés BATHILDE et ANABAPTIS au bénéfice de la société ACCIOR & Associés, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L223-9 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet d'apport qui nous a été communiqué le 1^{er} septembre 2025.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission, des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

DESCRIPTION DE L'APPORT

Les sociétés BATHILDE et ANABAPTIS sont propriétaires respectivement de 139 et 60 parts, soit au total 199 parts sur les 199 composants le capital de la société SOLIS NANTES. Elles se proposent de faire apport des 199 parts à la société ACCIOR & Associés.

EVALUATION DE L'APPORT

Les titres apportés ont été valorisés par les apporteurs sur la base de la valeur mathématique réévaluée.

Il a été ajouté à la valeur des capitaux propres, une plus-value latente existante sur la valeur du fonds commercial inscrit à l'actif du bilan.

Cette plus-value latente a été calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé par la société dont les titres sont apportés. Les coefficients retenus sont conformes aux usages actuels des valorisation des droits à présentation de clientèles que l'on rencontre dans la profession.

REMUNERATION DE L'APPORT

Les apports sont rémunérés par l'émission de 9 402 titres de la société ACCIOR & ASSOCIES d'un nominal de 100 € émis à 218 €.

Soit au total, une rémunération des apports de2 049 700 €
Elle est répartie pour 940 200 € en capital et 1 109 500 € en prime d'émission.

Le capital après opération, de la société ACCIOR & ASSOCIES se trouve ainsi fixé à6 042 800 €.

DILIGENCES EFFECTUEES

Dans le cadre de notre mission, nous avons effectué les diligences suivantes :

- Analyse des méthodes d'évaluation des titres de la société SOLIS NANTES.
- Analyse des comptes annuels clos au 30 septembre 2024 et des évènements postérieurs
- Examen du résultat de l'activité et des prévisionnels.
- Vérification jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.
- Approche directe de la valeur de l'apport considéré dans son ensemble.

AVANTAGES PARTICULIERS

Nous n'avons pas connaissance d'avantages particuliers stipulés.

CONCLUSION

Au vu de ces travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature des titres de la société SOLIS NANTES s'élevant à 2 049 700 €, n'est pas surévaluée et, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société ACCIOR & ASSOCIES correspondant aux apports en nature.

L'opération ne comporte pas d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 11 septembre 2025



CABINET REGNIE & Associés
P.A. REGNIE
Commissaire aux apports